

ici à ce simple aperçu des principaux moyens mis en œuvre par les deux prélats. Il faut admirer la profonde science dont témoignent les Mémoires, Requêtes et contre-Requêtes qu'ils échangèrent copieusement pendant cette lutte de cinq ans. Ce sont de vrais monuments d'histoire, et telle requête imprimée ne comporte pas moins de 200 à 250 pages in-folio. Sans doute, en cet heureux temps, le papier timbré et les rôles de procédure coûtaient-ils moins que de nos jours. Nous sommes aussi beaucoup moins érudits. Quand on a parcouru ces dossiers, on est d'accord avec Saint-Simon qui, parlant de ce singulier procès, écrivait : « Les deux prélats étaient savants, et leurs *factums* furent curieux, historiques, et pièces de bibliothèque ».

J'ai parlé d'erreur judiciaire... Il serait plus exact de dire que le Conseil du roi a commis une erreur historique. Si Colbert, au lieu de saisir le Parlement, s'était adressé à l'Académie des Inscriptions et Médailles ¹ — comme on disait alors — et dont il faisait partie depuis sa fondation, sans doute la décision de ce tribunal plus compétent aurait-elle pu ne pas satisfaire le prélat.

Mais, au Conseil du Roi, la lutte entre les deux adversaires était vraiment inégale.

Colbert était un bien grand personnage. D'abord coadjuteur, puis archevêque de Rouen à 37 ans, à son sacre avaient assisté quarante-deux évêques, et Mme de Sévigné s'amusait à écrire qu'il n'y en avait guère davantage au Concile de Nicée. Membre de l'Académie française à 24 ans, il avait été reçu par Racine qui, dans son discours, lui exprimait les *grâces* que l'Académie devait lui rendre pour avoir bien voulu y accepter une place ². Second fils du grand Colbert, frère du ministre Seignelay, neveu d'un autre ministre, Colbert de Croissy, cousin-germain d'un quatrième ministre, Colbert de Torcy ³, il était beau-frère de trois ducs et pairs :

1. Elle fut fondée sous ce titre par le grand Colbert en 1663. C'est en 1716 qu'elle prit le titre qu'elle porte aujourd'hui d'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

2. Peut-être était-ce pousser un peu loin la politesse envers ce jeune homme de vingt-quatre ans, remarquait d'Alembert, qui se scandalisa de voir l'Académie s'aplatir ainsi (*Hist. de l'Acad. franç.*).

3. Le marquis de Torcy, qui fut secrétaire d'Etat aux affaires étrangères pendant près de vingt ans, était lui-même gendre d'un autre ministre, M. de Pomponne. — Quant à Croissy, il était le père de Joachim Colbert, évêque de Montpellier (1696-1738) qu'il ne faut pas confondre avec notre prélat. Ce Colbert, fougueux janséniste, fut un des appelants de la Bulle Unigenitus, et prit une grande part aux luttes religieuses qui remplirent la première moitié du XVIII^e siècle.